



Deux innovations biocontrôle efficaces en anti-limaces.

Le phosphate ferrique est souvent présenté comme une solution de remplacement du métaldéhyde. L'arrivée du phosphate ferrique est assez récente sur le marché anti-limaces en France, et c'est pour cela qu'Arvalis s'est penché sur le sujet. Après 2 ans d'expérimentation, et après avoir comparé les différents anti-limaces à base de phosphate ferrique du marché, les résultats sont étonnants.

En anti-limaces, le **phosphate ferrique** a la réputation d'être plus lent d'action que le métaldéhyde. Les TCistes et SDistes plutôt pionniers dans l'utilisation de cette substance active ont pu s'en rendre compte.

Afin de palier à ce défaut, la R&D DE SANGOSSE a travaillé à l'amélioration des performances de cette substance active d'origine naturelle pour arriver à une « version » optimisée nommée IP MAX®. C'est la substance active contenue dans **IRONMAX® PRO**.

L'IP MAX® augmente la rapidité d'action, avec une mortalité des limaces qui démarre significativement dès le troisième jour. Dès le premier jour, les limaces sont mises en symptômes, limitant ainsi leurs déplacements et leur consommation. Elles ne se cachent plus nécessairement pour mourir et en fonction des conditions climatiques, elles sont même observables à la surface du sol !

Les performances d'IRONMAX® PRO ont été testées et vérifiées **par ARVALIS**. (résultats dans le graphique à droite) et montrent bien **qu'il s'agit du seul biocontrôle du niveau des solutions métal-déhyde**.

La granulométrie d'IRONMAX® PRO en 60 000 granulés/Kg permet d'épandre sur de grandes largeurs lors des applications en plein.

Ceci étant, les applications en mélange à la semence ou les applications localisées présentent **un réel intérêt technique pour les agriculteurs** en semis direct, agriculture de conservation notamment.

Appliquer de l'anti-limaces en localisé permet de faciliter la rencontre entre les limaces et les granulés, tout en offrant une flexibilité sur la dose appliquée. En fonction de l'état du sol au semis et des équipements disponibles, il est possible d'appliquer l'anti-limaces **dans la raie de semis ou sur la raie de semis**. Le choix du positionnement du granulé est à faire en fonction de l'organe à protéger (partie souterraine, aérienne, ...).

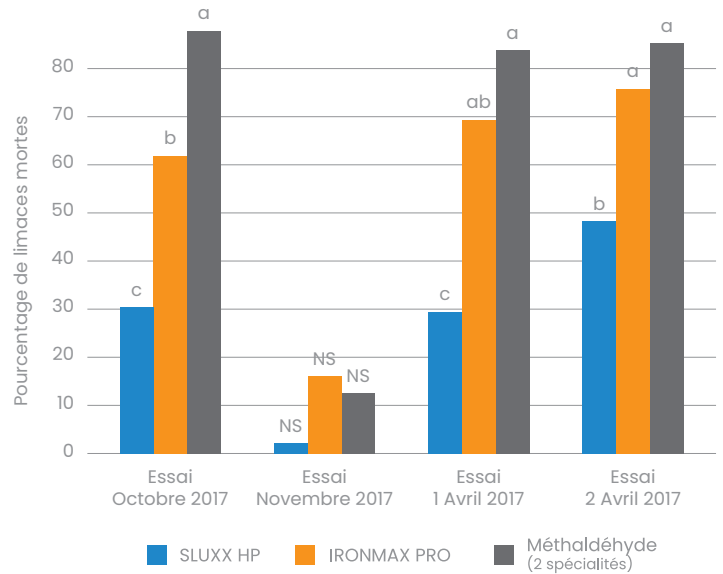


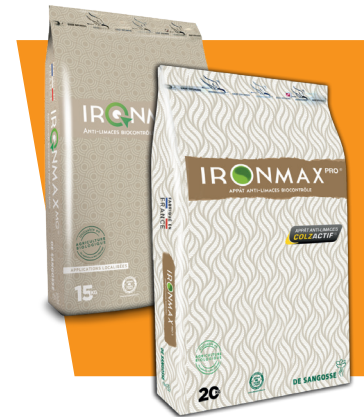
Figure 1 : Mortalité des limaces trois jours après administration des appâts. Pour les produits de biocontrôle, les premières mortalités de limaces s'observent trois jours après l'application. Il est mis en évidence une différence significative d'efficacité en faveur d'IRONMAX® PRO qui se rapproche du niveau de mortalité de métaldéhyde.

Source: Paru dans Perspectives Agricoles N°458, septembre 2018 ARVALIS - Institut du végétal

Pour répondre à ces besoins, DE SANGOSSE a développé une formulation biocontrôle spécifique : **IRONMAX® MG avec une granulométrie plus petite que l'IRONMAX® PRO**.

L'objectif est de capitaliser sur l'efficacité de l'IRONMAX® PRO et d'avoir une granulométrie optimale pour résister aux cannelures des semoirs, mais aussi d'avoir un granulé qui ne se décante pas lorsqu'il est utilisé en mélange avec la semence. Autres atouts pour IRONMAX® PRO et IRONMAX® MG, ils sont homologués **toutes cultures** et utilisables sur orges de brasserie pour les prochains semis.

La complémentarité des 2 solutions permet désormais une gestion **100 % biocontrôle de la problématique limace**.



#PositiveProduction®

IRONMAX® PRO / IRONMAX® MG - AMM n°2160226 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24,2 g/kg - Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE P102 Tenir hors de portée des enfants P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P280 Porter des gants de protection P273 Eviter le rejet dans l'environnement P501 Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale SPI Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **AVRIL 2020** - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr



EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.